

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_03_037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à 18h00, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à MAILLE, en session ordinaire sous la Présidence de
Titulaires : 38 Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 7 mars 2023

- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Votants : 36

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

EXCUSÉS :

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUTAIRES

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs du Centre de Gestion pour tenir compte de différents mouvements ou évolutions de carrière au sein de l'établissement. Le Comité Social Territorial, saisi préalablement pour avis, a émis un avis favorable au cours de sa séance du 21 février 2023.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 février 2023,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

Monsieur le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs communautaires à la date du 1^{er} janvier 2023, tel que présenté ci-dessous :

Nbre	Cat.	DHP	Grades	Effectifs pourvus	Statut	DHA
Filière administrative						
4	A	TC	Attaché	3	Titulaires	3
				1	Contractuel	1
2	B	TC	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Titulaire	1
1	B	TC	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0		
4	B	TC	Rédacteur	1	Titulaire	1
				2	Contractuel	2
5	C	TC	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5	Titulaires	4.69

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/2023



ID : 085-248500563-20230314-2023CC_03_037-DE

2	C	TC	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	1
4	C	TC	Adjoint administratif	3	Titulaires	3
				1	Contractuel	1
1	C	28.00	Adjoint administratif	1	Titulaire	0.71
23				19		18.40
Filière culturelle patrimoine						
1	B	TC	Assistant Territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	Contractuel	1
3	C	TC	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Titulaires	1
5	C	TC	Adjoint du patrimoine	4	Titulaires	3.71
9				6		5.71
Filière culturelle artistique						
1	B	20.00	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	Titulaire	1
1	B	14	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	0.70
1	B	20.00	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	1
1	B	20.00	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	1
1	B	15.50	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.77
1	B	10.00	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.50
1	B	12.00	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.60
1	B	6.00	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.30
1	B	15.25	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.76
1	B	3.50	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.17
1	B	4.50	Assistant d'enseignement artistique	1	Contractuel	0.22
11				11		7.02
Filière animation						
1	B	TC	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0		
1	B	TC	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0		
4	C	TC	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	4	Titulaires	4
2	C	TC	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	Titulaires	1.8
6	C	TC	Adjoint d'animation	6	Titulaires	6
1	C	11.42	Adjoint d'animation	1	Titulaire	0.33
1	C	20	Adjoint d'animation	0		
16				13		12.13

Filière sociale						
1	A	20.00	Infirmière			
2	A	TC	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	Titulaires	2
2	A	TC	Educateur de jeunes enfants	2	Titulaire	2
5				4		4
Filière médico-sociale						
2	B	TC	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	2	Titulaires	2
2	B	TC	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	Titulaires	2
4		4		4		4
Filière technique						
1	A	TC	Ingénieur territorial	1	Titulaires	1
1	B	TC	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Titulaire	1
1	B	TC	Technicien	1	Contractuel	1
1	C	TC	Agent de maîtrise territorial	1	Titulaire	1
6	C	TC	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	Titulaires	5.98
4	C	TC	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	Titulaires	2.59
7	C	TC	Adjoint technique	7	Titulaires	6.80
21				21		18.37
Filière police						
1	C	TC	Brigadier-chef principal	1	Titulaire	1
Effectif Total : 79 agents				Effectif total ETP : 70.63		

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le tableau des effectifs communautaires applicable à la date du 1^{er} janvier 2023, tel que présenté ci-dessus.
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021CC_12_293 du 14 décembre 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 14 mars 2023

Le Président,

Michel BOS SARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN